



## Remise d attestation de pole emploi avec 4mois de retard

Par **tica**, le **11/02/2015** à **09:54**

Bonjour, voila je vous explique mon problème.

Après fin de contrat mon employeur de m'as pas remis d'attestation pole emploi malgré mes nombreuses requetes.

Je suis depuis 4mois sans aucune ressources car sans ce papier mes demandes au pole emploi ont été stoppées.

J'ai donc enclenché une procédure aux prud'hommes pour réclamer ce papier ainsi que des dommages pour le retard et l'endettement dans lequel je suis ajd.

Et aujourd'hui surprise alors que nous somme convoqué dans deux jours pour le jugement ce patron me laisse un message vocal m'indiquant qu'il a déposé mon papier ds ma boite aux lettres.

Je pense qu'il a craint de devoir réglé des dommages et intérêt mais voila moi je suis resté quand meme 4mois sans ressources et j'estime qu'il doit me payer c dommages et intérêts.

Mais ais je tjs droit de lui réclamer?

dois je me présenter a ce jugement ds 2jours?

que dois je faire?

Par **P.M.**, le **11/02/2015** à **11:00**

Bonjour,

Vous pouvez poursuivre la procédure pour demander réparation du préjudice et je vous conseillerais, autant que possible de conserver la preuve du message pour le produire devant le Conseil de Prud'Hommes en vous y venant même s'il risque d'avoir renvoi si l'employeur n'est pas là ou représenté...